



*INSTRUCTIONS*  
POUR les Établissemens et la  
Culture des HABITATIONS  
Caféyères de la Couronne.

---

DES ÉTABLISSEMENS.

**S**UR chaque habitation caféyère, il doit y avoir une bonne case à café; d'une grandeur proportionnée aux revenus que l'habitation est susceptible de produire.

La case à café doit être faite de bons bois incorruptibles, planchéyée en dedans, et maçonnée entre poteau en dehors, couverte en essentes, et la porte principale au milieu fermant à clef; et la clef doit être déposée chez le gérant.

On aura l'attention de faire faire des essentes et des planches pour les cases à café que l'on fera bâtir, successivement sur chaque habitation, là, où il n'y en aura pas de bâties de la manière indiquée ci-dessus ; et dans les habitations où il y a déjà de bonnes cases à café d'établies, planchéyées et couvertes en essentes, on n'aura besoin que de les faire réparer de suite, et de les mettre en bon état.

Chaque habitation caféyère doit avoir son moulin à piler et à vanner le café ; la méthode de battre les cafés sur le glacis avec des bâtons, les abîme et détourne les bras des travaux de la culture.

On fera donc faire des moulins à piler et vanner le café sur toutes les habitations caféyères qui n'en ont pas ; et celles qui en ont, qui se trouvent en mauvais état, on les fera réparer de suite.

Sur chaque habitation caféyère, il doit y avoir un ou deux bœufs de moulin, suivant l'importance de l'habitation, pour piler le café ; on aura soin de faire dresser les bœufs pour cet effet.

Les glacis à sécher le café doivent être en maçonnerie ; là, où il n'y en aura pas d'établis, l'on s'occupera d'en faire faire ; et là, où il y en aura déjà de faits, on s'occupera à les réparer de suite et soigneusement. On aura soin de blanchir les glacis régulièrement une fois par an, pour empêcher les herbes de croître et de pourrir les maçonnes.

L'on choisira dans chaque quartier un bon four à chaux bien situé, que l'on fera charger en commun, pour fournir la chaux nécessaire aux autres habitations qui en manqueront dans le quartier.

Les environs des cases à café, glacis, moulins à piler, et autres établissemens de l'habitation, doivent être toujours très-propres, et l'enclos de la savanne balisé.

Les travaux pour relever et réparer les établissemens ne doivent pas nuire en aucune manière aux travaux de la culture.

Les Lieutenans de Roi et autres Chefs de culture auront la plus scrupuleuse attention de choisir de bons gérans et de bons conducteurs, qui soient capables de suivre et d'exécuter les travaux de la culture; ils ne doivent jamais négliger les sarclaisons, les plantations de vivres et les récoltes des denrées, qui sont les principaux objets dont on doit toujours s'occuper sur les habitations.

### DE LA CULTURE DES VIEUX CAFIERS.

On s'occupera à relever avec soin, sur toutes les habitations, tous les vieux cafiers qui sont encore existant dans les bonnes terres, et susceptibles de produire.

Mais on aura soin, pour ne pas perdre son temps à cultiver une étendue de terre considérable et inutilement, de n'entretenir que les endroits où il y a des cafiers existant; à mesure que l'on relève les vieux cafiers des halliers, on doit les tailler, les ébrancher, et ôter tous les vieux bois secs qui les embarrassent, et on leur donnera trois sarclaisons dans l'année, pour les rendre susceptibles de produire.

On n'aura soin de planter dans les vieux cafiers relevés que des maïs et des pois; les autres vivres tels que riz, manioc, patate, mil, igname, etc. doivent être plantés séparément, leur culture étant nuisible aux cafiers.

### DES BOIS NEUFS.

Les habitations qui n'ont pas de vieux cafiers susceptibles d'être relevés, et qui ont de bois debout, feront des bois neufs pour planter des jeunes cafiers.

Les bois neufs doivent être faits dans la saison des secs, pour être brûlés et nettoyés avant la saison des orages. Aussitôt qu'un bois neuf sera fini de nettoyer, on devra l'aligner pour

pouvoir marquer les trous de cañiers. Dans les fortes terres on pourra leur donner de six à sept pieds de distance, et dans les terres médiocres, depuis quatre jusqu'à cinq pieds carrés, suivant la qualité de la terre.

Sa Majesté veut et entend que tous les bois neufs que l'on fera soient alignés, les trous marqués à la houe ou avec des piquets, et ensuite fouillés avec des louchets à dix-huit pouces de profondeur.

On aura soin une fois que les jeunes cañiers seront plantés, de ne pas les laisser gagner par les herbes, mais de les tenir toujours propres et en bon état. On ne plantera dans les bois neufs parmi les rangs de cañiers que des bananiers, pois et maïs, mais on ne plantera pas de riz, igname, patate et autres vivres, qui pourraient nuire à la culture du café.

On s'attachera particulièrement à rendre toutes les nouvelles plantations régulières; pour cet effet, aussitôt qu'il manquera un pied de cañier, on aura soin de le remplacer à chaque fois que la terre sera suffisamment trempée pour faire des recourages.

Les jeunes cañiers doivent être toujours arrêtés à la même hauteur, suivant leurs âges et la qualité de la terre. On ne doit jamais laisser pousser les gourmands, mais on les ôtera à chaque sarclaison.

#### DE LA RÉCOLTE DU CAFÉ.

Chaque cultivateur ou cultivatrice, ramassera à la première passe un grand panier, à la seconde ou grande passe, un baril plein, et dans la troisième passe un grand panier. On ramassera le café à rat, et celui qui tombe à terre soigneusement. On aura l'attention de bien soigner le café sur les glacis; de ne pas le laisser échauffer ni mouiller par les pluies, lorsqu'il est sec, mais de le faire rentrer dans la case à café soigneusement.

Les gérans et conducteurs mettront toute l'attention possible , pour préparer le café , afin de le rendre beau et marchand , sans ordures , ni roches , ni triages.

### DES PLANTATIONS DE VIVRES.

On aura soin de préparer séparément les terres où l'on voudra planter des vivres , tels que riz , manioc , patate , tayau , igname , qui ne peuvent pas compatir et aller ensemble avec la culture du café. On aura toujours la précaution que les terres soient toujours préparées avant les pluies , pour planter des vivres. On ne doit pas attendre que les pluies soient déclarées pour préparer la terre , ce qui fait manquer les plantations de vivres qui n'ont pas été plantées dans leurs véritables saisons. On doit donc avoir les terrains pour planter des vivres préparés d'avance , pour au premier grain de pluie , que l'on puisse planter des vivres ; et on doit avoir la plus grande attention de les tenir bien propres , car les vivres aussi bien que les cafiers , ne peuvent pas rapporter quand ils sont mal entretenus.

### DES ENTOURAGES.

On aura un soin particulier pour que toutes les places ou jardins des habitations soient bien entourés , afin que les animaux ne puissent pas ravager les vivres et abîmer les cafiers.

Aussitôt que l'on aura fait les entourages , on aura soin de planter la haie ; et dans les habitations qui ont déjà des haies , on aura soin de les tailler , de les sarcler et de les recourir pour les rendre défensives.

Les Généraux commandans de divisions et d'arrondissemens , et Lieutenans de Roi des paroisses , sont prévenus que le Duc de l'Artibonite , Grand Maréchal d'Hayti , est spécialement chargé de la surveillance de l'exécution des présentes.

Les Lieutenans de Roi des paroisses , les Commandans de cultures , les Généraux commandans de divisions et d'arrondissemens , tiendront la main à ce que les gérans et conducteurs des habitations suivent ponctuellement les présentes instructions , sur toutes les habitations caféyères de la Couronne ; et lesdits Lieutenans de Roi , Généraux Commandans de division et d'arrondissemens , sont responsables envers Sa Majesté de la moindre négligence qu'ils pourront apporter à l'exécution des présentes instructions.

Au Palais de Sans-Souci , le 24 Mars 1818 , an 15e. de l'indépendance , et le septième du règne de Sa Majesté.

Par le Roi ,

Le Secrétaire d'Etat Ministre des Affaires Etrangères.

COMTE DE LIMONADE ,

---

A SANS-SOUCI , de l'imprimerie Royale.



